

CONVENTION TEMPORAIRE D'ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE (COTMO)

Entre

La Communauté de communes du Grand Chambord, Maitre d'ouvrage des travaux d'assainissement collectif sur son territoire, représenté par son Président en exercice Monsieur Gilles CLEMENT ;

Et

La Communauté de communes du Grand Chambord, Maitre d'ouvrage des travaux d'adduction en eau potable sur son territoire, représenté par son Président en exercice Monsieur Gilles CLEMENT.

Article 1^{er} : Objet

La Communauté de communes du Grand Chambord engage des travaux Quartier Jardel à Tour-en-Sologne suite à des analyses d'eau qui se sont révélées non conformes.

La Communauté de commune souhaite donc remplacer les réseaux d'eau potable concernés et profiter de ces travaux pour mettre en place un réseau de collecte des eaux usées sur une partie du trajet de la canalisation. Ce secteur est situé en zonage d'assainissement collectif mais 7 habitations sont encore équipées d'installations d'assainissement non collectifs non conformes.

L'opération se nomme :

Mise aux normes du réseau d'eau potable et extension du réseau d'assainissement quartier Jardel à Tour-en-Sologne

Coupler les travaux d'eau potable et d'assainissement permet de réaliser des mutualisations et donc des économies financières (ouverture de voiries, tranchées communes...).

A ce titre, **le service assainissement de la CCGC délègue la réalisation des travaux de mise en place du collecteur des eaux usées au service de l'eau potable de la CCGC par le biais d'une convention d'organisation temporaire de maitrise d'ouvrage.**

Article 2 : Financement de l'opération

La CCGC inscrira dans son budget AEP REGIE le financement global de cette opération.

Le financement prévisionnel est arrêté sur les base définies à l'article 3.

Article 3 : Plan de financement prévisionnel

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES	HT	RECETTES	HT
Maîtrise d'œuvre	21 600,00 €	DETR (30%)	74 460,00 €
<i>Dont 15 000 € AEP + 6 600 € ASST</i>		<i>Dont 52 680 € AEP + 21 780 € ASST</i>	
Remplacement canalisation eau potable	150 000,00 €	Budget ASST COLL	53 880,00 €
Extension du réseau d'assainissement	66 000,00 €	Budget AEP REGIE	119 860,00 €
Divers	10 600,00 €		
TOTAL	248 200,00 €	TOTAL	248 200,00 €

Article 4 : Réception de l'opération

Préalablement à la réception, le service assainissement sera invité à formuler d'éventuelles observations sur les ouvrages le concernant. Le service eau potable procèdera ensuite aux opérations de réception.

Article 5 : Fin de la mission

La convention prendra fin après l'exécution complète de l'opération.

Fait à Bracieux,

Le

Le Président,

Gilles CLEMENT